

Parcours de consolidation

 À l'entrée en BTS



Étudiants volontaires issus de la voie professionnelle en **difficulté** en **première** année de BTS.

Prévenir les risques de décrochage des bacheliers professionnels en BTS.
Sécuriser la réussite à l'examen en leur proposant un **accompagnement adapté** (renforcement disciplinaire, méthodologie, tutorat, mentorat...).



Généralisation à la rentrée 2024 à tous les établissements et spécialisations de BTS.

Dès la rentrée, **organiser une phase de repérage** des étudiants en difficulté. Au mois de novembre au plus tard, proposer aux **étudiants repérés** par l'équipe pédagogique comme étant en risque d'échec ou de décrochage (acquis, autonomie dans le travail personnel et méthodologie fragiles), un **accompagnement adapté** : modification de la composition des groupes à effectifs réduits, accompagnement personnalisé, méthodologie, aménagement des durées de stages, tutorat, mentorat... **Ce parcours doit s'articuler** avec le module poursuite d'études en fin de terminale professionnelle. Tout au long de l'année, un **suivi régulier** est mis en place pour adapter l'accompagnement aux besoins de l'élève. **Un bilan** est réalisé en fin de parcours.



- Personnels volontaires dans le cadre du PACTE.
- Appui sur le tutorat et le mentorat.



Nombre de parcours proposés.
Nombre de jeunes ayant accepté un parcours.
Taux de poursuite en 2ème année des bénéficiaires du parcours.